

DÉFINITIONS DES TÂCHES DES CADETS-CADRES

CC2972 MERCIER

Table des matières

DÉFINITION DES TÂCHES – SERGENT-MAJOR RÉGIMENTAIRE CCRAC 2972	3
DÉFINITION DES TÂCHES – SERGENT-MAJOR COMPAGNIE CCRAC 2972	5
DÉFINITION DES TÂCHES – SERGENT-MAJOR INSTRUCTION CCRAC 2972	6
DÉFINITION DES TÂCHES – SERGENT-MAJOR AUX SERVICES CCRAC 2972	7
DÉFINITION DES TÂCHES – COMMANDANT ADJOINT DE PELOTON CCRAC 2972	8
DÉFINITION DES TÂCHES – COMMANDANT DE SECTION CCRAC 2972	10
DÉFINITION DES TÂCHES – COMMIS À L'ADMINISTRATION CCRAC 2972	12
DÉFINITION DES TÂCHES – COMMIS À LA LOGISTIQUE CCRAC 2972	13
DÉFINITION DES TÂCHES – TAMBOUR MAJOR CCRAC 2972	14
DÉFINITION DES TÂCHES – COMMANDANT GARDE DES DRAPEAUX CCRAC 2972	15
DÉFINITION DES TÂCHES – SOUS-OFFICIER DE SERVICE CCRAC 2972	16

DÉFINITION DES TÂCHES – SERGENT-MAJOR RÉGIMENTAIRE CCRAC 2972

TITRE DE LA POSITION

SERGENT-MAJOR RÉGIMENTAIRE CCRAC 2972

GRADE Adjudant-Chef

ENVIRONNEMENT Terre

CHAÎNE DE COMMANDEMENT Cmdt CCRAC 2972

ENDROIT Mercier

ATTRIBUTION

1. Le sergent-major régimentaire de Corps de Cadets est responsable d'encadrer, de conseiller et de diriger les cadets-cadres de son champ de subordination, quant à l'administration, l'organisation, le bien-être et l'effectif de ce dernier. Il répond de ses responsabilités au commandant du Corps de Cadets selon les directives et politiques énoncées à ce dernier.

RESPONSABILITÉS

- 2. Responsable du bien-être, de la discipline, de la tenue et de la conduite du personnel cadet-cadre et des cadets sous sa juridiction.
- 3. Servir de lien entre les cadets et le personnel officier.
- 4. Superviser les différentes tâches attribuées au personnel cadet-cadre.
- 5. Assurer le maintien d'un bon moral en prônant l'esprit d'équipe et de compétition.
- 6. Assumer la responsabilité du personnel cadets-cadres.
- 7. Représenter son personnel cadets-cadres.
- 8. Évaluer régulièrement son personnel cadets-cadres de façon à pouvoir éclairer le commandant et le personnel officier sur les choix à prendre.
- 9. Fournir régulièrement au commandant un rapport sur l'efficacité générale du Corps de Cadets.
- 10. Fournir au personnel officier, lors des réunions périodiques, un aperçu de l'efficacité de l'entraînement, de la discipline et de la marche militaire du Corps de Cadets en insistant sur les points à améliorer par des suggestions.
- 11. Accompagner le commandant de l'unité dans toutes les inspections.
- 12. Responsable d'un haut degré d'efficacité de l'exercice militaire ainsi que du déroulement d'une cérémonie.
- 13. Responsable de diriger les périodes d'exercice militaire de corps de cadets.
- 14. Rencontrer formellement le commandant une fois à chaque soirée d'instruction ou journée d'activité.

- 15. Tenir régulièrement des réunions avec les sous-officiers afin de régler tout problème pouvant survenir au niveau des sous-officiers et les faire connaître à la réunion des officiers ou à un officiers qui pourrait être concerné
- 16. Par son comportement, son attitude, ses présences et sa tenue, être en tout temps et toute circonstance une source d'exemple et de motivation pour ses subordonnés
- 17. Transmettre rapidement et complètement toute information à ses subordonnés
- 18. Agir à titre d'instructeur
- 19. Faire parti de l'état-major cadet
- 20. Exécuter toutes autres tâches assignées par le commandant.

ABRÉVIATIONS

L'abréviation s'écrit : SMR

NOM EN LETTRES MOULÉES	SIGNATURE	POSTE	DATE

DÉFINITION DES TÂCHES – SERGENT-MAJOR COMPAGNIE CCRAC 2972

TITRE DE LA POSITION SERGENT-MAJOR COMPAGNIE CCRAC 2972

GRADE Adjudant-maître

ENVIRONNEMENT Terre

CHAÎNE DE COMMANDEMENT CMDT-A CCRAC 2972

ENDROIT Mercier

ATTRIBUTION

1. Le sergent-major de compagnie est responsable d'encadrer, de conseiller et de diriger les cadets-cadres de son champ de subordination, quant à l'organisation, l'administration, le bien-être et l'effectif de ce dernier. Il répond de ses responsabilités au SMR selon les directives et les politiques énoncés par ce dernier.

RESPONSABILITÉS

- 2. Assurer le rôle de sergent-major régimentaire en son absence.
- 3. Se consacrer plus particulièrement à l'exercice militaire et à la discipline auprès des cadets
- 4. Régler ou référer les cas problèmes qui lui sont référés par les commandants-adjoints de peloton
- 5. Monter la parade pour le sergent-major régimentaire
- 6. Il invite le sergent-major à l'instruction à dire où se déroulent les cours
- 7. Diriger, contrôler et évaluer l'exercice militaire du corps de cadets
- 8. Maintenir un standard élevé de l'exercice élémentaire.
- 9. Responsable de la formation d'une escorte aux drapeaux.
- 10. Fait partie de l'état-major cadet

ABRÉVIATIONS

L'abréviation s'écrit : SMC

NOM EN LETTRES MOULÉES	SIGNATURE	POSTE	DATE
		_	

DÉFINITION DES TÂCHES – SERGENT-MAJOR INSTRUCTION CCRAC 2972

TITRE DE LA POSITION

SERGENT-MAJOR INSTRUCTION CCRAC 2972

GRADE Adjudant-maitre

ENVIRONNEMENT

CHAÎNE DE COMMANDEMENT O.Inst CCRAC 2972

ENDROIT Mercier

ATTRIBUTION

1. Le sergent-major à l'instruction est responsable d'encadrer, de conseiller, de diriger et d'évaluer les cadets-cadres instructeurs. Il répond de ses responsabilités directement de l'officier d'instruction selon les directives et les politiques énoncées par le commandant du Corps de Cadets.

RESPONSABILITÉS

- 2. Veiller à ce que les périodes d'instruction soient données sur des sites appropriés, en collaboration avec l'officier d'instruction
- 3. Responsable de la formation des instructeurs.
- 4. Acheminer les plans de leçon, les tests de leçon, examens, etc. à l'officier d'instruction dans les délais prescrits.
- 5. Tiens à jour les aides visuels
- 6.Évalue les instructeurs lors des périodes donnés
- 7. Supporte les cadets instructeurs dans la planification de leurs leçons
- 8. Signaler le début des périodes d'instruction aux cadets, s'assurer que ceux-ci gagnent leurs locaux respectifs. Aviser tous les instructeurs 5 minutes avant la fin de la période et à la fin de celle-ci
- 9. Agit à titre d'instructeur
- 10. Fait partie de l'état-major cadet

ABRÉVIATIONS

L'abréviation s'écrit : SMI

NOM EN LETTRES MOULEES	SIGNATURE	POSTE	DATE

DÉFINITION DES TÂCHES – SERGENT-MAJOR AUX SERVICES CCRAC 2972

TITRE DE LA POSITION

SERGENT-MAJOR AUX SERVICES CCRAC 2972

GRADE Adjudant-maitre

ENVIRONNEMENT

CHAÎNE DE COMMANDEMENT Cmdt-a CCRAC 2972

ENDROIT Mercier

ATTRIBUTION

1. Le sergent-major aux services est responsable d'encadrer, de conseiller et de diriger les cadets-cadres de son champ de subordination, quant à l'organisation, l'administration, le bien-être et l'effectif de ce dernier. Il répond de ses responsabilités au cmdt-a selon les directives et les politiques énoncés par ce dernier.

RESPONSABILITÉS

- 2. Faire acheminer les rapports de téléphone et l'état de parade quotidiennement à l'officier d'administration.
- 3. Assurer le lien entre les différents services (administration, approvisionnement) du Corps de Cadets et les cadets.
- 4. Compiler et vérifier les états de parade et en avertir le cmdt de pon lors qu'un cadet est absent depuis plus de 3 semaines.
- 5. Acheminer les dossiers de cadets et les documents manquants à l'officier d'administration.
- 6. Fournir les listes de présences au cmdt-a de pon lors des activités
- 6. Faire les appels des cadets absents
- 7. Fait partie de l'état-major cadet

ABRÉVIATIONS

L'abréviation s'écrit : SMS

NOM EN LETTRES MOULÉES	SIGNATURE	POSTE	DATE

DÉFINITION DES TÂCHES – COMMANDANT ADJOINT DE PELOTON CCRAC 2972

TITRE DE LA POSITION

COMMANDANT ADJOINT DE PELOTON CCRAC 2972

GRADE Adj

ENVIRONNEMENT Terre

CHAÎNE DE COMMANDEMENT

Cmdt de pon CCRAC 2972

ENDROIT Mercier

ATTRIBUTION

1. Le commandant adjoint de peloton est responsable de la discipline, du bien-être et du moral du peloton. De plus, il exécutera les tâches qui lui sont assignées par le responsable du personnel tout en faisant preuve d'un haut niveau d'efficacité et en respectant les importantes consignes de sécurités.

RESPONSABILITÉS

- 2. Maintenir un haut standard de discipline, de tenue vestimentaire, de rendement et de comportement pour lui-même et pour son peloton.
- 3. Conseiller les cadets de son peloton dans l'exécution de leurs tâches en leurs faisant profiter de son expérience personnelle.
- 4. Assurer une bonne diffusion de l'information ainsi qu'une saine communication à tous les niveaux du peloton
- 5. Communiquer au commandant de peloton tout problème susceptible de nuire au bon fonctionnement de son peloton.
- 6. Rapporter à son supérieur tout cadet sujet à quitter le Corps de Cadets.
- 7. Faire un rapport à son supérieur des appels exécutés à ses cadets en vue d'une journée d'instruction ou une activité, s'il y a lieu.
- 8. Demander conseil à ses supérieurs sur l'art du commandement afin d'éviter les situations gênantes ou compromettantes.
- 9. S'impliquer dans l'encadrement des compétitions militaires et sportives ce qui permettra de constater et d'encourager l'esprit sportif de ses cadets.
- 10. Être présent à toutes les rencontres hebdomadaires et activités auxquels il s'est inscrit
- 11. Connaître tous ses cadets afin de renforcer la communication, discipline et le rendement au sein de son peloton
- 12. Recevoir et transmettre à ses cadets la chaîne téléphonique selon les délais prescrits
- 13. Faire des vérifications surprises dans la chaîne téléphonique afin de vérifier qu'elle se rend complètement et à temps aux cadets
- 14. Aider le commandant de peloton à rédiger les rapports de rendement de chaque cadet du peloton, selon les directives en vigueur

- 15. S'assurer de la présence du plus grand nombre de cadets aux différents rassemblements de l'unité
- 16. Se renseigner sur les absences de ses cadets et d'en obtenir la raison pour la transmettre au commandant du peloton
- 17. Agir à titre d'instructeur.
- 18. Exécuter toutes autres tâches assignées par ses supérieurs.

ABRÉVIATIONS

L'abréviation s'écrit : Cmdt-A Pon

NOM EN LETTRES MOULÉES	SIGNATURE	POSTE	DATE

DÉFINITION DES TÂCHES – COMMANDANT DE SECTION CCRAC 2972

TITRE DE LA POSITION

COMMANDANT DE SECTION CCRAC 2972

GRADE Sgt

ENVIRONNEMENT Terre

CHAÎNE DE COMMANDEMENT Cmdt Pon CCRAC 2972

ENDROIT Mercier

ATTRIBUTION

1. Le commandant de section est le responsable de la discipline du bien-être des cadets de sa section. Il exécute les tâches qui lui sont assignées par le commandant-adjoint de peloton ou le commandant de peloton, en faisant preuve d'un haut niveau d'efficacité et en respectant les consignes de sécurité.

RESPONSABILITÉS

- 2. Maintenir un haut standard de discipline, de tenue vestimentaire, de rendement et de comportement pour lui-même et pour sa section
- 3. Conseiller les cadets de sa section dans l'exécution de leurs tâches en leurs faisant profiter de son expérience personnelle.
- 4. Assurer une bonne diffusion de l'information ainsi qu'une saine communication à tous les niveaux du peloton
- 5. Communiquer au commandant et commandant-adjoint de peloton tout problème susceptible de nuire au bon fonctionnement de sa section
- 6.Rapporter à son supérieur tout cadet sujet à quitter le Corps de Cadets.
- 7. Faire un rapport à son supérieur des appels exécutés à ses cadets en vue d'une journée d'instruction ou une activité
- 8. Demander conseil à ses supérieurs sur l'art du commandement afin d'éviter les situations gênantes ou compromettantes.
- 9. S'impliquer dans l'encadrement des compétitions militaires et sportives ce qui permettra de constater et d'encourager l'esprit sportif de ses cadets.
- 10. Être présent à toutes les rencontres hebdomadaires et activités auxquels il s'est inscrit
- 11. Connaître tous ses cadets afin de renforcer la communication, discipline et le rendement au sein de sa troupe
- 12. Recevoir et transmettre à ses cadets la chaîne téléphonique selon les délais prescrits
- 13. S'assurer de la présence du plus grand nombre de cadets aux différents rassemblements de l'unité
- 14. Participer à l'élaboration de plan de carrière de ses cadets.
- 15. Agir à titre d'instructeur.

ABRÉVIATIONS			
L'abréviation s'écrit : Cmdt Son			
OM EN LETTRES MOULÉES	SIGNATURE	POSTE	DA
JIII EIT EET TILO III OOLLEO	OIOHAT UILE	TOOLE	

16. Exécuter toutes autres tâches assignées par ses supérieurs.

DÉFINITION DES TÂCHES – COMMIS À L'ADMINISTRATION CCRAC 2972

TITRE DE LA POSITION

COMMIS À L'ADMINISTRATION CCRAC 2972

GRADE Cpl/Cplc/Sgt

ENVIRONNEMENT Terre

CHAÎNE DE COMMANDEMENT

CMDT-A CCRAC 2972

ENDROIT Mercier

ATTRIBUTION

1. Le commis à l'administration assiste l'officier d'administration dans sa tâche d'offrir un service convenable au niveau de l'administration de l'unité. Le commis à l'administration relève directement de l'officier d'administration, sous la supervision du cmdt-a.

RESPONSABILITÉS

- 2. Seconder l'officier d'administration dans ses fonctions.
- 3. Effectuer toutes autres fonctions qui lui seront assignées par le CMDT-A.

NATURE DU TRAVAIL

Aspect entraînement

4. Agir à titre d'instructeur et/ou d'évaluateur, au besoin.

Aspect administratif

- 5. Doit assurer une mise à jour du dossier administratif du cadet.
- 6. Assister aux réunions auxquelles il est convoqué.
- 7. Il doit s'occuper de remettre aux recrues les documents relatifs à leur inscription

ABRÉVIATION

L'abréviation s'écrit : Commis Admin

NOM EN LETTRES MOULÉES	SIGNATURE	POSTE	DATE

DÉFINITION DES TÂCHES – COMMIS À LA LOGISTIQUE CCRAC 2972

GRADE Cpl/Cplc/Sgt

COMMIS À LA LOGISTIQUE CCRAC 2972

ENVIRONNEMENT

CHAÎNE DE COMMANDEMENT CMDT -A CCRAC 2972

ENDROIT Mercier

ATTRIBUTION

TITRE DE LA POSITION

1. Le commis à la logistique assiste l'officier logistique dans sa tâche d'offrir un service convenable au niveau de la logistique à l'ensemble de l'unité. Le commis à l'approvisionnement relève directement de l'officier de logistique, sous la supervision du cmdt-a.

RESPONSABILITÉS

- 2. Seconder l'officier logistique dans ses fonctions.
- 3. Effectuer toutes autres fonctions qui lui seront assignées par le CMDT-A.

NATURE DU TRAVAIL

Aspect entraînement

4. Agir à titre d'instructeur et/ou d'évaluateur, au besoin.

Aspect logistique

- 5. Il voit au bon ordre du quartier-maître
- 6. Il effectue le service à la clientèle au quartier-maître.
- 7. Il prépare en temps opportuns l'équipement nécessaire pour les différentes activités.
- 8. Assister aux réunions auxquelles il est convoqué.
- 9. Il doit convenir avec l'officier de logistique du temps nécessaire à consacrer à ses tâches primaires au QM versus ses tâches secondaires

ABRÉVIATIONS

L'abréviation s'écrit : Commis à log

NOM EN LETTRES MOULEES	SIGNATURE	POSTE	DATE

DÉFINITION DES TÂCHES – TAMBOUR MAJOR CCRAC 2972

TITRE DE LA POSITION	TAMBOUR MAJOR CCRAC 2972
GRADE	Sgt/Adj
ENVIRONNEMENT	Terre
CHAÎNE DE COMMANDEMENT	Resp. Musique CCRAC 2972
ENDROIT	Mercier

ATTRIBUTION

1. Le tambour major assiste le responsable de la musique dans la planification et dans le déroulement de l'activité. Il relève du responsable de la musique, selon les directives émises par celui-ci.

RESPONSABILITÉS

- 2. Il est présent aux activités de la musique.
- 3. Conseiller et aviser le responsable de la musique dans la préparation de l'activité.
- 4. Assister le responsable de la musique dans la supervision des activités.
- 5. Voire au bon ordre et à la discipline des cadets participants à son activité.
- 6. Exécuter toutes autres tâches assignées par ses supérieurs.
- 7. il doit de plus connaître et enseigner la musique ainsi que les mouvements d'exercices militaires, et s'assure que les participants ont leur instrument de musique et en prennent un grand soin.

ABRÉVIATIONS

L'abréviation s'écrit : T-M

NOM EN LETTRES MOULÉES	SIGNATURE	POSTE	DATE

DÉFINITION DES TÂCHES – COMMANDANT GARDE DES DRAPEAUX CCRAC 2972

TITRE DE LA POSITION COMMANDANT DE LA GARDE DES DRAPEAUX CCRAC 2972

GRADE Sgt/Adj

ENVIRONNEMENT Terre

CHAÎNE DE COMMANDEMENT CMDT-A CCRAC 2972

ENDROIT Mercier

ATTRIBUTION

1. Le commandant de la garde des drapeaux est le cadet responsable et commandant de la garde des drapeaux. Il relève du SMC. Le poste peut être occupé par un cadet ayant cette fonction comme fonction première ou s'ajouter comme fonction secondaire à une autre tâche.

RESPONSABILITÉS

- 2. Préparer les drapeaux et le matériel requis pour les parades nécessitant le port des drapeaux
- 3. Est responsable de la préparation adéquate des autres cadets faisant partie de la garde des drapeaux.
- 4. Doit connaître ses mouvements d'exercice militaire de telle façon qu'il exerce sa tâche avec prestance.
- 5. Donne les ordres aux cadets de la garde des drapeaux.
- 6. Doit s'assurer de l'entreposage et l'entretien des drapeaux et équipements.

ABRÉVIATIONS

L'abréviation s'écrit : Cmdt garde aux drapeaux

NOM EN LETTRES MOULEES	SIGNATURE	POSTE	DATE

DÉFINITION DES TÂCHES – SOUS-OFFICIER DE SERVICE CCRAC 2972

TITRE DE LA POSITION SOUS-OFFICIER DE SERVICE CCRAC 2972

GRADE Sgt/Adj

ENVIRONNEMENT Terre

CHAÎNE DE COMMANDEMENT O SERVICE CCRAC 2972

ENDROIT Mercier

ATTRIBUTION

1. Le poste de sous-officier de service est occupé par les cadets de l'étoile argentée et plus du Corps de cadets, qui en assumeront la responsabilité, un à la fois, à tour de rôle. Lorsqu'il est en service, le sous-officier de service est sous le commandement direct de l'officier de service. Cette fonction n'est pas permanente et ne donne pas droit au titre de cadet-cadre.

RESPONSABILITÉS

- 2. Le sous-officier de service devra se présenter sur les lieux de l'entraînement 15 minutes avant l'arrivée des autres cadets ou à l'heure désignée par l'officier de service.
- 3. Se rapporte à l'officier de service dès son arrivée et attendra son autorisation pour quitter.
- 4. Doit accompagner l'officier de service pour l'ouverture et la fermeture du site d'instruction.
- 5. Responsable de la tenue du rapport d'entraînement et doit le remettre à l'officier de service à la fin de la journée.
- 6. Responsable de faire placer le matériel afin d'assurer le bon fonctionnement de la soirée d'instruction en début de soirée et de les rapporter en fin de soirée.
- 8. Doit signaler dans son rapport tout danger pour la sécurité des cadets sur le site d'entraînement ou d'instruction.
- 9. S'assurer de la propreté des locaux avant de procéder à l'inspection par l'officier de service.
- 10. Doit assister à l'entraînement requis par son programme de niveau, hormis les 5 dernières minutes de ses cours.
- 11. Exécuter toutes autres tâches assignées par ses supérieurs.

OBSERVATIONS

13. Dans l'exercice de ses fonctions, le sous-officier de service doit porter un attribut l'identifiant comme en service (plaquette, brassard, etc.).

ABRÉVIATIONS

L'abréviation s'écrit : S-OFF. De service

NOM EN LETTRES MOULÉES	SIGNATURE	POSTE	DATE